



**Millau**  
VILLE DE

www.millau.fr

## COMPTE RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 16 février 2022

L'an deux mille vingt et deux, le seize février à 18 h 30

**Le Conseil municipal de la Commune de MILLAU**  
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc, après convocation légale,  
sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL

**Étaient présents** : MADAME LA MAIRE, T. PEREZ LAFONT, C. MORA, JP. MAS, V. ARTAL, M. BACHELET, M. DURAND, A. ESON, N. WOUREL, S. MARTIN DUMAZER, P. PES, JC. BENOIT, N. TUFFERY, B. GREGOIRE, C. JOUVE, M. MANANET, B. EL MEROUANI, ME. PANIS, S. PEYRETOU, F. COINTOT, A. OKODME OSSOUKA LATORRE, A. NAYRAC, D. DIAZ, C. ASSIER, C. SAINT-PIERRE, C. SUDRES BALTRONS, K. HAUMAITRE, T. SOLIER, M. GUIBERT

**Étaient excusés** : C. COMPAN (POUVOIR A M. B. GREGOIRE), Y. DOULS (POUVOIR A M. JP. MAS), C. MEDEIROS (POUVOIR A M. T. PEREZ LAFONT), K. ORCEL (POUVOIR A M. D. DIAZ)

**Étaient absents** : JL. JALLAGEAS, P. RAMONDENC

**Secrétaire de séance** : MONSIEUR VALENTIN ARTAL

**Secrétaire auxiliaire de séance** : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18 h 30 – Ouverture de la séance.

### **Madame la Maire**

« Bonsoir à toutes et à tous, j'espère que les soucis techniques sont derrière nous pour la soirée. J'ouvre cette séance du Conseil municipal par l'appel et je demande à Monsieur le Directeur général des services de bien vouloir appeler. »

**Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services fait l'appel.**

### **Madame la Maire**

« Merci beaucoup Monsieur le Directeur. Nous allons démarrer l'ordre du jour par les points d'information et d'actualité du Centre communal d'action sociale. Je passe donc la parole à Madame MARTIN DUMAZER. Vous avez un souci de tablette ? Oui, pardon j'ai oublié l'élection du secrétaire de séance. Est-ce que Monsieur ARTAL accepte la mission de secrétaire de séance ? »

### **Monsieur ARTAL**

« Oui, je l'accepte. »

### **Madame la Maire**

« Merci beaucoup Monsieur ARTAL. Il convient également de valider le compte rendu de la séance du 23 septembre 2021 que vous avez tous reçu. Est-ce que vous avez des remarques sur ce compte rendu ? Non, pas de remarques ? Madame HAUMAITRE, allez-y ! »

### **Madame HAUMAITRE**

« Est-ce que je peux me permettre une prise de parole, or, enfin qui n'était pas prévu maintenant ? »

### **Madame la Maire**

« Et bien si elle est en rapport avec un des points à l'ordre du jour oui, sinon... »

### **Madame HAUMAITRE**

« Ce n'est pas en rapport avec l'un des points, sinon j'aurais attendu la délibération. C'était par rapport à une remarque que j'avais relevée et que j'avais notée lors d'un article sur la mise à jour du site de la ville, par rapport au fait qu'il n'était

pas à jour. J'ai remarqué – et je tenais à vous en féliciter en tout cas – pour les habitants de la commune qu'il est à jour. Il ne l'était pas encore ce matin. Sur certains *items*, commerce et citoyenneté se mélangeaient : quand on tapait sur « citoyenneté », on avait toutes les informations sur le commerce, mais c'est OK. Sur le fait qu'on était encore, quand on tapait les informations sur la Covid, pendant le confinement. Et sur le fait aussi que sur la démocratie participative quand on allait dessus, on avait des écrits de l'ancienne municipalité détaillant les 3C. Je voulais quand même communiquer qu'il y a encore deux erreurs sur le site, donc c'était pour l'information... »

**Madame la Maire**

« Oui, mais peut-être ce que je vous propose c'est de faire un *e-mail* plutôt au service communication pour pouvoir prendre en compte ces corrections. Ce n'est peut-être pas du niveau du Conseil municipal la correction du site Internet. »

**Madame HAUMAITRE**

« Cela concerne tout le monde, les actions de la Commune... »

**Madame la Maire**

« Oui, mais vous savez tous les sujets concernent tous les habitants, donc on pourrait y rester tous les jours, toute la journée... Donc là c'est quand même plutôt un sujet d'ordre de la mise à jour, en revanche je vous remercie. »

**Madame HAUMAITRE**

« Oui je vais le signaler, parce que c'est une mise à jour et c'est important. Il y a deux choses : le fait que ce ne soit pas à jour, au moins, c'est fait, c'est pris, on en prend note et le fait que les conseils municipaux ne sont pas retransmis depuis le 17, enfin la consultation n'est pas possible depuis le dernier Conseil du 17 juin. Pour les Millavois qui veulent aller voir ce qui s'était passé sur les différents conseils municipaux, ce n'est pas possible. C'était simplement cela et je pensais que lors d'un Conseil municipal, c'était quelque chose qu'on pouvait aborder. »

**Madame la Maire**

« Bien c'est fait. Merci Madame HAUMAITRE. Donc, sur la validation du compte rendu du 23 septembre 2021 y a-t-il des questions ? Non ? Je mets ce compte rendu aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est accepté. Merci beaucoup. Madame PANIS nous a rejoints. Nous passons au point d'information si c'est possible. »

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 01 :**

**01. "Énumération des Décisions de la Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales depuis la séance du précédent Conseil municipal"**

**Madame la Maire**

« Je veux juste indiquer qu'il y a une petite coquille. C'est juste un chiffre en trop, mais la coquille est assez importante, sur le 003, l'Eco-Fest'Hivernal de chansons « Les Givrées » : le coût de cette représentation ne s'élève pas à 11 100 €, mais 1 100 €, il y a un zéro de trop. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur ses décisions ? Non ? Je vous remercie. »

**Monsieur PEREZ-LAFONT rapporte la délibération n° 02 :**

**02. "Motion : soutien aux salariés de l'usine SAM"**

**Madame la Maire**

« Nous avons déjà validé cette motion en Conseil communautaire la semaine dernière. Nous proposons ce soir de valider la même motion en Conseil municipal. Je demande à Monsieur PEREZ de bien vouloir nous présenter ce rapport. »

**Monsieur PEREZ-LAFONT**

« Bonsoir tout le monde, Madame la Maire. Je vous propose cette motion de soutien aux salariés de la SAM. Rappelons tout d'abord le combat des 350 salariés de la SAM à Viviers dans l'Ouest Aveyron qui ont été licenciés très récemment. Ils occupent leur entreprise depuis plusieurs mois. La situation remonte à l'année 2019 avec le retrait du groupe chinois Jinjiang qui n'a pas tenu ses engagements en termes d'investissement. Il s'est ensuivi la mise en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité.

*En novembre 2021, après 300 jours de mobilisation, de lutte et d'actions, une solution de reprise par le constructeur français Renault – seul client de la fonderie – est soutenue financièrement par l'État, premier actionnaire de Renault, et la région Occitanie, sous forme de prêts et de subventions pour un montant de 9 millions d'euros. La sortie de crise semblait réelle et crédible pour les salariés. Cependant, Renault a annoncé le 23 novembre 2021 ne pas soutenir le seul repreneur encore en lice devant le tribunal de commerce de Toulouse, ce qui a mis fin à tout espoir de reprise d'activité sur le site. Il apparaît que Renault, tout comme d'autres constructeurs, est engagé dans une stratégie visant à augmenter ses marges tout en délocalisant ses productions dans des pays à bas coûts, entraînant le sacrifice de tout un bassin de vie et au mépris des savoir-faire. Le 12 janvier dernier, près de 600 personnes se sont retrouvées devant le ministère de l'Économie, où une délégation a été reçue par le ministre Bruno le Maire. Les salariés ont demandé la réindustrialisation du site et une indemnité supra-légale de licenciement à leur unique donneur d'ordre. Au-delà du soutien sans faille des élus du bassin, c'est tout un territoire qui se mobilise aujourd'hui pour que des emplois soient proposés aux salariés dans les entreprises en tension de la Mécanic Vallée, mais aussi pour que ce site retrouve une vocation industrielle.*

Ce sont les raisons pour lesquelles il est proposé au Conseil de la mairie de Millau d'adopter une motion en soutien aux salariés de la SAM afin :

- d'exprimer tout son soutien aux salariés de la Sam et à leurs familles ;
- de dénoncer la décision de retrait du constructeur Renault malgré les engagements financiers de la région Occitanie et de l'État ;
- de demander à l'État de jouer son rôle de maintien des emplois dans les territoires sinistrés afin de redonner une vie à ce site industriel.

Merci de votre écoute et de votre soutien. »

#### **Madame la Maire**

« Merci Monsieur PEREZ. Je vais ajouter les derniers éléments d'actualité. La région a trouvé un potentiel repreneur qui pourrait non seulement reprendre l'activité ou une activité très semblable et avec une reprise de pas mal de salariés visiblement. Ce projet est aujourd'hui non seulement soutenu par la région, mais visiblement aussi par l'État. Même s'il convient de rester très prudent, on a le sentiment quand même que la situation pourrait se débloquer. On peut s'en réjouir. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette motion ? Non ? Donc je la mets aux voix, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup. Merci, Monsieur PEREZ. »

#### **Adoptée**

#### **Madame MORA rapporte la délibération n° 03 :**

#### **03. " Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"**

#### **Madame MORA**

« Alors comme d'habitude, je ne vais pas vous en faire lecture, elles sont au nombre de 65. Est-ce que vous avez des questions ? »

#### **Monsieur NAYRAC**

« Sur cette délibération on voit le nombre de biens vendus sur la ville de Millau et c'est le reflet des ventes immobilières et de la santé de l'immobilier sur Millau. En tant qu'ancien agent immobilier, j'ai lu des choses, dans les journaux notamment, que le prix de l'immobilier était bas. Alors je vais vous donner un petit cours très rapide. Le mètre carré en moyenne pour un appartement c'est 1 150 € et pour une maison c'est un peu moins de 2 000 €. Il faut savoir que selon l'implantation de la maison ou de l'appartement, le mètre carré va changer énormément, même pour la même forme et le même style de maison. Si vous prenez un appartement, ce sera la même chose. Si vous le mettez au centre Millau et si vous le mettez sur un boulevard de Millau ou s'il donne sur les ponts par exemple, on va passer de 1 150 € à un montant pas loin des 1 600-1 700 €. Un autre qui sera dans le centre-ville dans un immeuble des plus abîmés, on arrivera à des prix qui seront à 400 €, voire 300 € le mètre carré. Vous pouvez le voir le prix, moi je regarde ces prix et je regarde cette liste. Vous pouvez voir notamment qu'il y a des biens qui sont vendus à des prix qui sont ordinaires et d'autres non. J'ai eu la surprise de voir que Rue des Fasquets, il y avait trois appartements qui s'étaient vendus. C'est exceptionnel rue des Fasquets, parce qu'à un moment donné rien ne se vendait. Quand on fouille bien, on s'aperçoit que rue des Fasquets c'est un monsieur qu'on connaît très bien et que vous connaissez bien. C'est celui qui a vendu le 20 rue de la Capelle à 800 000 € et qui vend actuellement tous ses biens, parce que le monsieur, il ne va pas rester à Millau. Maintenant qu'il a fait un super galop dans le temps, il va se casser, il s'en va. Il vend tout, même son appartement principal qui se trouve rue des Fasquets, il vient de le vendre. Tous les agents immobiliers le savent. Alors je répète, ce scandale de vente, d'un bien à 800 000 €, vous n'y êtes pour rien Madame la Maire, je regrette, vous n'y êtes pour rien, je le dis ouvertement. Je sais très bien que vous n'y êtes pour rien. Il y a des gens qui n'ont pas fait leur boulot, des juges, des gens aussi qui n'ont pas attiré l'attention. La commune a payé à ce type – qui va se payer des super vacances – un bien à 800 000 €. Il a augmenté son bien en 20 ans. Il l'a acheté à 160 000 francs, il l'a vendu à 800 000 €, 20 ans après. C'est beau ! Moi, je regrette de ne pas avoir attiré votre attention quand Madame BACHELET nous a dit : « On l'a acheté à 800 000 €. » Je n'ai pas réagi tout de suite. J'ai réagi deux délibérations après. Je suis revenu sur la délibération, mais je ne comprends pas que Madame BACHELET – qui est très attirée par l'argent – cela ne l'ait pas surpris. »

#### **Madame BACHELET**

« J'étais surprise parce qu'il a fallu chercher le reliquat, les 300 000 € et quelques. »

#### **Monsieur NAYRAC**

« On est d'accord, mais voilà ce que je vais vous dire. C'était la petite annonce : ce monsieur, là il va s'en aller. »

#### **Madame la Maire**

« C'est plutôt une bonne chose à vous entendre. Si on fait la lutte aux marchands de sommeil, qui finissent par vendre leurs logements à des gens qui vont pouvoir investir et les réhabiliter, c'est plutôt l'effet escompté, mais je vous laisse maître de vos propos. Ce que je veux dire sur cette délibération, vous faites bien de dire qu'en effet, c'est une procédure qui a démarré avant même le démarrage de votre mandat, donc en 2012, je crois. Je n'ai pas la note sous les yeux, mais

donc c'était il y a longtemps. L'avocat qui a conseillé la Ville sur ce dossier était l'avocat spécialiste des ORI (opérations de rénovation immobilière). C'était vraiment la personne qui était à même de pouvoir accompagner les intérêts de la Ville qui a été choisie donc sous la municipalité de Guy DURAND que vous avez gardée et que nous avons à notre tour gardée parce qu'il avait l'expertise sur ce sujet. On sait que les ORI sont souvent malheureusement longues et il y a encore d'autres opérations qui sont en cours sur la ville, donc on va continuer. Ce que j'ai dit dans la presse, je le redis ce soir, quand on démarre une ORI, ce n'est en effet pas pour faire un bénéfice pour la Ville. L'idée c'est de perdre le moins d'argent possible, c'est l'objectif, mais l'objectif derrière, c'est de ramener du logement qualitatif dans le cœur de ville. Là, on parle de la rue de la Capelle sur un ensemble qui fait plus de 1 000 m<sup>2</sup> quand même, c'est quelque chose d'assez conséquent, ce ne sont pas non plus deux F2. C'est vraiment un bel ensemble avec une cour intérieure et avec de la verdure à l'extérieur. Il y a aussi un potentiel considérable, qui est aujourd'hui un peu caché bien entendu parce que les appartements sont insalubres et c'est la raison pour laquelle on les a rachetés justement. Il y a eu un incendie, il y a eu des travaux faits suite à l'incendie et il y a eu une assurance aussi qui a accompagné la Ville dessus. Moi, Monsieur NAYRAC, j'ai envie de vous dire avant de dire combien cela va coûter à la Ville, on va attendre la fin. Une fois qu'on aura valorisé ce bien pour en faire autre chose et bien on fera les comptes. Je ne dis pas qu'on va gagner de l'argent, on ne va probablement pas en gagner et ce n'est pas l'objet d'en gagner. Moi, ce qui m'intéresse c'est évidemment d'en perdre le moins possible, *a fortiori*, eu égard à la situation financière de la Ville. Notre volonté – que vous avez partagée parce que vous avez maintenu cette ORI – c'est bel et bien de changer cette vitalité immobilière du centre ancien et c'est par de beaux projets comme celui qu'on espère pouvoir mettre en place en remplacement de ce qui se passe aujourd'hui qu'on va y arriver. C'est le cas ici et c'est le cas juste en face sur les Sablons, où on va continuer et où on travaille avec des promoteurs aujourd'hui sur la valorisation de ce quartier. C'est le cas à plusieurs autres endroits dans la ville. Vous avez raison, moi aussi je me réjouis de cette vitalité retrouvée dans le cœur de ville de Millau parce qu'à la rue des Fasquets c'est une bonne chose, en effet, qu'il y ait aussi ce *turnover* et qu'on ait des gens qui aient envie d'acheter pour vivre dans notre centre-ville, c'était vraiment tout l'objet de ce mandat. Si cela commence à arriver, c'est une très bonne chose. »

**Monsieur NAYRAC**

« La force de l'ORI c'était de menacer les propriétaires avec une menace d'expropriation à bas prix. »

**Madame la Maire**

« Tout à fait. »

**Monsieur NAYRAC**

« Là, la menace... Vous savez que l'avocat – alors je ne sais pas si c'est vrai ou pas, mais un autre avocat me l'a dit – il était payé à l'émolument. »

**Madame la Maire**

« C'est faux, un avocat n'est jamais payé... Bah non, c'est faux. »

**Monsieur NAYRAC**

« Alors votre avocat je ne sais ce qu'il dit, mais c'est un avocat qui me l'a dit. »

**Madame la Maire**

« Oui, alors un ancien avocat qui a écrit aussi dans la presse peut-être, mais non. Je peux vous dire que jamais un avocat mandaté par une collectivité n'est payé en fonction des résultats. C'est notre avocat et donc plus il nous aurait fait payer cher, plus il aurait été rétribué ? Cela n'a aucun sens, Monsieur NAYRAC. Je vous rassure, c'est absolument faux. Une précision que je n'ai pas donnée tout à l'heure, en effet, c'est l'expert qui a été mandaté par le tribunal qui a fixé ce tarif, donc c'est un expert. Aujourd'hui, si nous avons fait appel quoi qu'il en soit ça ne serait pas revenu sur cette expertise. L'appel aurait pu concerner peut-être d'autres éléments, mais avec du coup des frais de procédure qui se seraient rajoutés. On parle de 800 000 €, mais en fait en gros il y a 80 000 € de frais déjà. Si on repart dans un appel, ces frais peuvent être encore doublés et les 700 000 € *grosso modo* d'expertise immobilière, il n'y a pas de raison qu'ils bougent parce que l'expert a été mandaté et il a fait son travail. On peut remettre en question ce travail, mais moi personnellement, je ne suis pas un expert immobilier et vous, même si vous l'êtes, vous n'avez pas été mandaté par le tribunal sur ce dossier, dont acte. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Deux éléments. Le premier d'abord, pour aller dans votre sens sur l'ORI et sur l'organisation du centre-ville avec les projets que vous avez évoqués : lors de la présentation au Conseil municipal en 2012 de la délibération sur l'ORI qui concernait neuf logements au total – si mes souvenirs sont bons – j'étais intervenu pour vous féliciter de l'opération parce que je considérais que c'était un bon outil. Je continue à considérer que c'est un bon outil. Le fait d'avoir identifié à l'époque le 20 rue de la Capelle était une bonne chose. Je pense que la commune a été dans le bon sens et comme vous l'avez dit ce ne sont pas deux petits appartements, mais c'est un vrai potentiel d'aménagement et de renouvellement urbain en centre-ville et c'est un endroit majeur et un noyau essentiel du centre-ville couplé avec le projet Sablons que vous avez évoqué. Cela, bien évidemment on sera toujours à vos côtés là-dessus et j'ai hâte de pouvoir découvrir avec vous les projets qui seront portés par les investisseurs sur ces secteurs.

Le deuxième point, c'est pour que vous puissiez éclairer ma lanterne justement sur la procédure d'ORI parce qu'il y a une chose qui m'a gênée. Mes souvenirs ont peut-être failli et je n'avais peut-être pas, encore une fois, la mémoire précise sur

les choses. Dans la procédure d'ORI, ce niveau de la procédure est le niveau ultime. On voit bien que sur les neuf logements qui avaient été visés, seuls deux ont été soumis à la procédure ultime – les deux appartenant au même propriétaire. À partir du moment où le préfet, représentant de l'État, prend un arrêté de cessibilité – ce qui a été le cas pour le 20 rue de la Capelle, c'est ce qui a été l'élément déclencheur de l'opération – il y a obligation pour le propriétaire de vendre à la collectivité, puisqu'il y a un arrêté du préfet. Cet arrêté devait s'appuyer sur l'expertise des domaines, ce qui me semble avoir été fait. Cela m'inquiétait beaucoup – cette estimation des domaines et ce prix fixé – de me dire qu'à un moment donné, si tout à coup on a le propriétaire qui va nous faire pour 100 000 €, 200 000 €, 300 000 € de travaux à partir de l'arrêté de cessibilité du préfet et de l'obligation donc de passer à l'acte, on va se retrouver avec une plus-value sur le bien qui n'a rien à voir avec l'estimation initiale des domaines. Éventuellement les personnes auxquelles vous faisiez allusion, tout à l'heure, m'avaient quelque peu rassuré, en me disant qu'à partir du moment il y avait l'arrêté de cessibilité, dans le cadre de la procédure ORI, l'estimation des domaines faisait foi et on en restait sur l'estimation des domaines. Ce qui m'a un peu perturbé, c'est de voir que tout à coup parce qu'il y a eu une action en justice de la part du propriétaire, on se retrouvait avec un montant nettement plus élevé. Ce qui du coup me paraît être un élément inquiétant et de fragilité de la procédure d'ORI parce que cela veut dire qu'à l'avenir – là, on a terminé cette phase-là puisque les neuf logements ont été réglés – il faut vraiment s'encadrer sur ce dispositif parce que cela veut dire que la collectivité n'est jamais à l'abri de se retrouver, malgré le fait d'avoir une estimation des domaines dans la procédure, avec une inflation du prix à l'acquisition du bien. C'est pour cela que je souhaitais intervenir et peut-être pour que vous puissiez éclairer ma lanterne. »

#### **Madame la Maire**

« Oui, alors en effet, c'est du fait de la procédure, l'avis des domaines a proposé un prix au mètre carré. Le prix global qui avait été proposé dans un premier temps ne correspondait pas finalement au nombre de mètres carrés réels, donc déjà sur l'enveloppe globale, le prix des domaines a été réévalué parce que le nombre de mètres carrés n'était pas le même. Je fais de tête parce que je n'ai pas les éléments avec moi, mais en gros on était à 450 000 € de première évaluation, on est déjà monté à 530 000 € environ sur l'évaluation qui prenait en compte les mètres carrés « réels ». Ensuite, le propriétaire a proposé 1 200 000 €, je crois. Le juge a donc mandaté un expert immobilier pour venir évaluer et l'expert immobilier a fait une évaluation aux alentours de 700 000 €, voire 690 000 €. 790 000 €, c'est avec les frais. L'évaluation propre, c'est plutôt 690 000 € ou 700 000 €. Il y a donc un *delta*, en effet, entre l'évaluation des domaines qui était admettant à 550 000 € et les 700 000 €, mais ce n'est pas non plus le gouffre du simple au double qu'on pourrait faire si on va un peu vite avec les chiffres. Il y a un *delta*, c'est sûr. Nous quand on en a eu connaissance du jugement, on a pris conseil auprès de notre avocat pour savoir ce qu'il était pertinent de faire. Il nous a conseillé de ne pas faire appel eu égard à ces frais qui auraient pu s'additionner et au fait que l'expertise est rarement remise en question et qu'on avait peu de chance de gagner là-dessus. En outre, on s'est rapproché également de la DGFIP par rapport à l'estimation des domaines qui avait été faite. La DGFIP a dit qu'ils ne seraient pas avec nous dans l'appel et qu'ils ne souhaitaient pas être solidaires de notre appel. C'était un élément de plus qui nous a indiqué qu'il valait mieux en rester là de manière aussi à pouvoir agir sur ce bien et d'arrêter d'être dans cette situation où il est gelé. Aujourd'hui, la ville est réellement propriétaire du bien et va pouvoir solliciter des promoteurs, des investisseurs ou des porteurs de projets pour réhabiliter cet ensemble qui en a besoin. Je ne sais pas si j'ai pu vous éclairer, mais c'est évident, vous avez raison, cela fragilise la procédure et en particulier financièrement les procédures de ce type. Je veux bien qu'on vous amène une expertise peut-être plus « à même » lors du prochain Conseil municipal. On verra avec le compte rendu. On comparera et si jamais il faut que je rectifie quelques points, je le ferai avec grand plaisir parce que vous me prenez un peu au dépourvu quand même sur cette question. D'autres questions sur les acquisitions et les droits de préemption ? Non ? Je vous remercie, Monsieur NAYRAC, parce que votre intervention nous a permis d'amener de la clarté sur cette transaction qui n'était pas simple à comprendre. Vous maîtrisez peut-être mieux maintenant tous les tenants et aboutissants. Ce point ne se vote pas. »

#### **Madame MORA rapporte la délibération n° 04 :**

#### **04. "Convention de servitude de passage de réseaux FREE- (Parcelles Section ZN n° 7 et 13 et Section YM n° 25 et 26)"**

#### **Madame MORA**

« La société FREE, opérateur de réseau et de services de communications électroniques, a sollicité la Ville de Millau en vue d'installer des équipements techniques sur les parcelles de terrain lui appartenant et dans les infrastructures de génie civil, dont la Ville au propriétaire.

Ces infrastructures constituent un accessoire aux parcelles mises à disposition de FREE, et se composent notamment de fourreaux et de chambres de tirage, de câbles d'armoires de localisation distante, de boîtes et manchon en chambres.

La présente délibération a donc pour objet de mettre à disposition de FREE des emplacements et infrastructures, propriétés de la Commune, et de l'autoriser à installer, mettre en service, exploiter et entretenir les installations techniques de télécommunication dans ces infrastructures et sur les emplacements du domaine public ci-dessous définis :

- parcelle cadastrée section ZN n° 7, située au lieu-dit CLAPIE ;
- parcelle cadastrée section ZN n° 13 située au lieu-dit LES AUMIERES HAUTES ;
- parcelles cadastrées section YM n° 25 et 26 situées au lieu-dit CAMP ROUGE.

*Cette mise à disposition est conclue pour une durée de 12 années à compter de la signature de la convention. Au-delà de son terme, la convention se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de 10 ans, faute de congé donné par l'une des parties. »*

**Madame la Maire**

« Avez-vous des questions ? Monsieur SAINT-PIERRE. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Est-ce que nous avons une idée des équipements qui sont reliés à ces parcelles *in fine*, au-delà des servitudes accordées ? »

**Madame la Maire**

« Je vais préciser votre question, c'est sur la 5G ? »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Oui c'est cela. »

**Madame MORA**

« Alors là il ne s'agit pas de la 5G, mais effectivement FREE a dit que si la 5G devait s'implanter là-dessus, ils donneraient fourreaux, chambres de tirage, etc. pour qu'ils puissent se raccorder dans les installations qui ont été prévues. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« D'accord, ce sont des opérations préalables ? »

**Madame MORA**

« Voilà. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Je vous conseille – si je peux me permettre – d'organiser une concertation avec les riverains puisqu'on sait que ce sont des sujets très sensibles. On commence comme cela par des petits travaux d'aménagement préalables et ensuite, on a quelques difficultés au moment de l'implantation de l'antenne. »

**Madame la Maire**

« Merci pour ce conseil avéré. »

**Monsieur NAYRAC**

« C'est la fameuse antenne qui se trouve au-dessus de McDonald's, où ils ont fait une demande de travaux et jamais cela n'a été stipulé que c'était pour une antenne. Ils étaient propriétaires et ils ont fait une demande de travaux pour faire un local, etc., mais on a vu avec horreur qu'il y avait eu une antenne qui mesurait x mètres, etc. On s'est bien fait avoir sur ce truc. Jamais on a regardé les permis de construire, jamais il n'était précisé que c'était une antenne pour la 5G. Alors attention ! Vous savez, on est dans l'opposition, mais on peut travailler avec vous pour aller dans le bon sens. »

**Madame la Maire**

« On vous en remercie. D'autres questions ou d'autres remarques sur ce rapport ? Non ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

**Adoptée**

**Madame MORA rapporte la délibération n° 05 :**

**05. "Convention de servitude de passage de canalisations – (Parcelles ZR n° 7 – 8 – 27 ; lieu-dit LES FRAYSSSES)"**

**Madame MORA**

*« Des réseaux assainissement, adduction d'eau potable et desserte en télécommunication ont été géolocalisés sur les parcelles propriétés de l'État et propriétés de Madame BOUSSAC Colette, née LOURDOU.*

*Les réseaux existants n'ont pas préalablement fait l'objet d'actes de constitution de servitudes. C'est pourquoi il est nécessaire de régulariser cette situation et d'instituer, au profit de la Commune de Millau, une servitude de passage de canalisations assainissement, adduction d'eau potable et desserte en télécommunications sur les parcelles suivantes :*

- *section ZR n° 7, située au lieu-dit LES FRAYSSSES, propriété de Madame Colette BOUSSAC, née LOURDOU ;*
- *section ZR N° 8 et 27, situées au lieu-dit LES FRAYSSSES, propriétés de France Domaine.*

*Après avis de la Commission Qualité de Vie en date du 2 février 2022, il est demandé au Conseil municipal :*

- *de régulariser la constitution de la servitude de passage de canalisation, assainissement, adduction d'eau potable et desserte en télécommunication, au profit de la Commune ;*
- *d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer l'acte authentique ainsi que tous les actes afférents à la constitution de cette servitude de passage de canalisations assainissement, adduction de l'eau potable et desserte en télécommunication, au profit de la Commune sur les parcelles cadastrées dont je vous ai dit les numéros tout à l'heure, propriété de l'État, représenté par la Direction de l'immobilier de l'État et à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier. »*

**Madame la Maire**

« Des questions ou des remarques ? Non ? Il n'y en a pas donc je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. Merci Madame MORA. »

**Adoptée**

**Monsieur MAS rapporte la délibération n° 06 :**

**06. "Convention de partenariat Ville de Millau / Aqua Grimpe Millau Grands Causses 2022"**

**Monsieur MAS**

« Bonsoir à tous, nous avons trois conventions ce soir, comme chaque année, l'Aqua Grimpe, le foot et le rugby. L'association Aqua Grimpe Millau Grands Causses est née de la fusion du SOM Grands Causses Natation et de Couleur Caillou, c'était en 2020, en septembre 2020. Aujourd'hui, c'est l'association la plus importante en termes d'effectifs et de budget sur la ville de Millau. Elle compte 1 143 adhérents – les données que vous avez, ce n'est pas tout à fait ça, mais ce sont les chiffres à jour – dont 605 de moins de 18 ans. Ce ne sont pas des licenciés, mais des adhérents.

*L'Aqua Grimpe développe un pôle d'excellence natation en lien avec la FFN et l'Éducation nationale au collège et lycée privé, compte tenu des résultats sportifs du club en natation et en eau libre, du développement de la section sportive à Jeanne d'Arc, de la réalisation du futur complexe aquatique avec bassin 50 m nordique + salle de formation sur le site.*

Nous soutenons cette association sportive. Il faut savoir que cette association que nous allons récompenser le plus lors de la soirée des champions, qui est prévue le 1<sup>er</sup> avril et à laquelle vous êtes tous invités.

Cette convention doit établir les conditions d'attribution de la subvention et l'engagement des deux parties pour l'année 2022 : une aide directe de 26 300 €. Après avis favorable de la commission des sports du 3 février, nous vous proposons d'approuver cette convention et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer. »

**Madame la Maire**

« Merci Monsieur MAS. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Pas de questions ? Donc je mets le rapport aux voix, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

**Adoptée**

**Monsieur MAS rapporte la délibération n° 07 :**

**07. "Convention de partenariat Ville de Millau / SOM Foot 2022"**

**Monsieur MAS**

« Le SOM Football est le deuxième club du département en matière de football. Les chiffres ont aussi été revus à la hausse puisque nous avons, à ce jour, 480 licenciés dont 380 de moins de 18 ans. L'équipe masculine Senior 1 évolue en D1 et les équipes, U14, U16, U17 et U18 jouent en régional. Dans le cadre de la politique sportive définie par la Ville, celle-ci souhaite apporter son soutien aux associations qui poursuivent un but d'intérêt public comme le *football* et contribuent au développement durable du territoire. Cette convention doit établir les conditions d'attribution de la subvention et l'engagement des deux parties : une subvention ordinaire de 25 000 €, une subvention de manifestation pour l'organisation du tournoi national de *football* qui se tiendra mi-juin, d'un montant de 4 500 € et une subvention de 6 700 € en compensation du reversement par le club de la masse salariale des deux agents mis à disposition (cf. convention SOM Football/Ville de Millau signée en septembre 2021). Cette subvention sera versée en une fois en mars 2022. C'est une régularisation par rapport à ce qui existait avant. L'aide directe représente un total de 36 200 €, à laquelle s'ajoute une aide indirecte, dont le détail est dans la convention. Après avis favorable de la commission du 3 février, nous vous proposons d'approuver les clauses et les conditions de la convention et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à la signer. »

**Madame la Maire**

« Merci Monsieur MAS. Avez-vous des questions ? Non, pas de questions, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci. »

**Monsieur NAYRAC**

« J'ai une question à vous poser. »

**Madame la Maire**

« Attendez le micro parce que sinon en Visio on ne vous entend pas. »

**Monsieur NAYRAC**

« Sur la participation des gens, au début de la séance, on avait en visioconférence pas mal de gens. Là je vois par miracle, ils disparaissent. »

**Madame la Maire**

« Non Monsieur NAYRAC. »

**Monsieur NAYRAC**

« Écoutez, moi je m'excuse, mais là il y a des gens qui ont disparu. »

**Madame la Maire**

« Ils sont là, rassurez-vous, alors. »

**Monsieur PES**

« Ne vous en faites pas, on est là et on écoute. »

**Madame la Maire**

« Il peut arriver qu'il y ait des problèmes techniques, Monsieur NAYRAC, et que des gens soient déconnectés. En fait, l'affichage comme cela, c'est aussi pour permettre d'avoir la délibération à l'écran. Mais tout le monde, à moins de souci technique, est là. Rassurez-vous. »

**Monsieur MAS rapporte la délibération n° 08 :**

**08. "Convention de partenariat Ville de Millau / SOM Rugby 2022"**

**Monsieur MAS**

« Le SOM Rugby compte 505 licenciés, dont 284 de moins de 18 ans. Il est un incontournable du paysage sportif millavois. La formation des jeunes est une priorité tant au niveau du club que des écoles sportives et classes aménagées mises en œuvre en partenariat avec le milieu scolaire local. Les résultats sont là pour les équipes seniors féminines et masculines, elles évoluent en Fédérale 2. U16 et U14 évoluent en national et section féminine U18 évolue aussi en national élite. Nous souhaitons bien entendu continuer à leur apporter notre soutien par une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 500 €, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 20 000 € tant que le club se maintient dans le Fédéral 2, une subvention pour les manifestations suivantes : *Open Société Socopa* 4 500 €, *Millau Rugby Solidaire* 1 700 € plus une subvention de manifestation pour le réveillon du 31 décembre 2021 de 3 000 €. L'aide directe représente un montant total de 52 700 €, auquel s'ajoute une aide indirecte dont le détail est précisé dans la convention jointe. Après avis favorable de la commission des sports du 3 février, nous vous proposons d'approuver les clauses et les conditions de la convention et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à la signer. »

**Madame la Maire**

« Merci Monsieur MAS. Monsieur SOLIER. »

**Monsieur SOLIER**

« Merci. Juste une petite chose. Il semble me souvenir en commission avec Madame COMPAN qu'il y avait une subvention au sujet du réveillon qui avait été portée et qui n'était plus sur le service des sports et je la revois à nouveau là, pour 3 000 €. Cela me chagrine un peu quand même. »

**Madame la Maire**

« Elle n'y est pas là deux fois, c'est sûr. »

**Monsieur SOLIER**

« Franchement, j'avais trouvé ça surprenant de le voir transféré. »

**Madame la Maire**

« Vous savez de quoi il s'agit ? »

**Monsieur MAS**

« Cela a été transmis au service de la Solidarité parce que c'est quelque chose qui permet à des gens qui ont peu de moyens d'accéder à ce repas de réveillon à un prix tout à fait raisonnable. C'est dans ce sens-là qu'il m'a semblé que c'était mieux de le faire passer par la Solidarité. Alors, effectivement cela apparaît ici, mais je pense que c'est englobé parce que cela n'apparaît pas ailleurs, c'est pour cela, à mon avis, que cela a été mis là. Cette somme de 3 000 €, elle nous sera donnée. Cette année elle n'a pas été donnée du coup puisque le réveillon n'a pas eu lieu. Donc effectivement cela aurait dû ne pas être précisé ici. »

**Madame la Maire**

« Là en fait, c'est la convention, donc c'est la convention globale entre la Ville et le club. C'est comme cela que je l'entends. »

**Madame HAUMAITRE**

« Ça devait partir dans (*Mots inaudibles*) suite à une question de ma part, lors de la commission de Solidarité et ils trouvaient qu'effectivement... »

**Madame la Maire**

« Regardez c'est écrit en bas : « *Les subventions sont inscrites sur le budget du service des Sports, sauf la subvention de manifestation de 3 000 € pour le réveillon du SOM Rugby qui est inscrite sur les crédits du service Solidarité, puisque cet événement contribue à rompre l'isolement en permettant à des personnes de célébrer le réveillon à un prix abordable.* » C'est bien précisé comme cela. Là on est sur la convention globale donc en gros c'est tous les engagements de la Ville au travers du budget général de la Ville également au travers du budget du CCAS en faveur du SOM Rugby. Donc tout est là, mais les budgets sont réellement ventilés comme vous l'aviez vu en commission des sports. »

**Madame HAUMAITRE**

« Ouais, bon le fait que ce soit sur les deux, cela peut prêter à confusion... »

**Madame la Maire**

« Non ce n'était pas sur les deux. »

**Madame HAUMAITRE**

« C'était surtout l'appellation parce que l'appellation dans le tableau et d'ailleurs cela avait, tout à fait, été acquiescé par Madame COMPAN qui disait qu'ils réfléchissaient à changer l'appellation parce que SOM Rugby dans le tableau des Solidarités, c'était un peu incongru aussi. Je pense qu'il y a quelque chose à revoir. »

**Madame la Maire**

« Alors ce sera vu au CA du CCAS et cela a peut-être déjà été vu. Ce soir ce qu'on vous propose je le redis c'est la convention globale d'engagement donc il faut bien qu'il y ait l'ensemble, par exemple quand on passe la convention avec les centres sociaux, le budget des centres sociaux c'est le CCAS qui le porte. Or, on les voit quand même en Conseil municipal. Donc c'est pour emmener plus de visibilité sur l'ensemble de l'action municipale en faveur – là c'est du SOM Rugby – mais pour une action de Solidarité. Donc au contraire, c'est plus de transparence et cela a été précisé sur le rapport donc franchement je ne vois pas aucune ambiguïté. »

**Madame HAUMAITRE**

« C'est que là, il y a « Une subvention pour les manifestations suivantes » et ensuite c'est vrai qu'il faut aller lire : « les subventions sont inscrites sauf la subvention... »

**Madame la Maire**

« Attendez, excusez-moi le rapport ne fait même pas une page Madame HAUMAITRE. On peut aller jusqu'au bout de la lecture quand même. »

**Monsieur MAS**

« Non, mais c'est ma faute. C'est moi, j'ai voulu gagner du temps et je n'ai pas lu ce petit paragraphe donc je vais prendre sur moi... »

**Madame HAUMAITRE**

« Enfin cela a interpellé deux personnes de la même manière. Je lis quand même quand cela fait trois pages. Je vais au bout. »

**Madame la Maire**

« Très bien. Alors, il y a toutes les réponses qui sont apportées. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions sur cette convention avec le SOM Rugby ? »

**Monsieur PEREZ-LAFONT**

« Oui Madame la Maire je ne souhaite de ne pas participer au vote s'il vous plaît. »

**Madame la Maire**

« Entendu Monsieur PEREZ. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. Merci, Monsieur MAS. »

**Adoptée**

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 09 :**

**09. "Bâtiment associatif de Saint-Germain : avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – Modification du plan de financement de l'opération"**

**Madame BACHELET**

« À l'origine, le montant des dépenses était prévu pour 300 000 € hors taxe avec un financement de 50 % de la Communauté de communes et 50 % de la ville. Pourquoi 50 % de la Communauté de communes ? Parce que la parcelle occupée où a été implanté le *mobile home* a permis à la Communauté de communes de mener un projet de développement d'action, c'est pour cela qu'elle participe à la hauteur de 50 %. Quand les consultations et les marchés ont été lancés, il a fallu refaire plusieurs allers-retours notamment sur le gros œuvre. Le gros œuvre, il a fallu donc le relancer parce qu'il était hors estimation. Il s'avère maintenant que le coût des travaux s'élève à 390 000 € hors taxe et que la participation au financement est donc le suivant : 195 000 € pour la Communauté de communes et 195 000 € pour la Ville hors taxe. Cela fait une opération quand même à 468 000 € TTC. Cette délibération a pour but justement de réajuster le plan de financement et de relever le montant de la participation de la Communauté de communes. Les lots ont été attribués à des entreprises qui sont sur le secteur, donc sur Millau, sur Saint-Affrique, sur le Sud de l'Aveyron. Les trois quarts ont été attribués à des entreprises locales. Vous voyez aussi que le calendrier a été modifié puisque la réception des travaux à l'origine devait se faire fin 2021 et que maintenant elle aura lieu en juin 2022. »

**Madame la Maire**

« D'ailleurs on peut constater l'avancement des travaux, en passant devant. Monsieur NAYRAC souhaite prendre la parole. »

**Monsieur NAYRAC**

« Comme dirait Monsieur MAS, je parle beaucoup au Conseil et c'est pour cela qu'il ne voulait pas me donner sa procuration. C'est une délibération qui me surprend. J'ai suivi particulièrement cela et je me réjouis que Saint-Germain puisse avoir enfin une salle de fête. Je suis déjà allé à un mariage à la salle, qui n'est pas un *mobile home* mais une ancienne classe qui était en préfabriqué. »

**Madame la Maire**

« C'est du préfabriqué, oui. »

**Monsieur NAYRAC**

« Ce qui me surprend et c'est vrai que vous êtes la grande argentière de la Communauté de communes et de la Commune et cela peut mélanger le genre. Je vais vous expliquer pourquoi. Dès le début de cette opération, la ville de Millau a recherché des terrains sur Saint-Germain et la ville de Millau a financé et acheté ces terrains. On est bien d'accord. Et Madame CHABERT ne peut pas me dire le contraire, c'est bien la ville de Millau qui a acheté. La ville de Millau a payé. Il a été mis une enveloppe à la Communauté de communes, sous Monsieur PRETRE de 200 000 €. Je sais que les taux ont augmenté, mais de là, je constate qu'on a doublé pratiquement. *Secundo*, ce qui est surprenant, c'est que c'est pour libérer un terrain que la Communauté de communes (*inaudible*) à Monsieur COMES. Je ne vois pas de trace de cet argent qui va entrer en négatif dans cette opération-là. Cela va où ? C'est donc la ville de Millau qui prend encore en compte la vente de ces terrains à qui on ne redonne pas, on ne reverse pas de la valeur. Alors je ne comprends pas là, j'avoue que je ne comprends pas votre montage financier de 200 000 € monté à 380 000 €, terrains achetés par la Commune, c'est-à-dire que la ville a pratiquement les trois quarts de la dépense de cette salle. »

**Madame la Maire**

« Je veux bien que vous nous disiez sur tous les trucs qui fonctionnent que c'est grâce à vous et sur tout ce qui ne fonctionne pas que c'est grâce à nous, mais le montage tel qu'il est présenté aujourd'hui c'est vous – enfin les municipalités précédentes et la majorité de la Communauté de communes – qui l'avez décidé. Nous là ce que vient d'expliquer Madame BACHELET, c'est uniquement l'augmentation du prix des marchés publics qui fait qu'on revoit le plan de financement, mais la répartition Monsieur NAYRAC, elle a été décidée bien avant notre élection. »

**Monsieur NAYRAC**

« Non. »

**Madame la Maire**

« Bien sûr que si. »

**Monsieur NAYRAC**

« Retrouvez-moi des traces. Jamais il n'a été dit que la Ville de Millau allait acheter le terrain. »

**Madame la Maire**

« À 50/50. »

**Monsieur NAYRAC**

« Non. »

**Madame la Maire**

« Si. »

**Monsieur NAYRAC**

« Je crois que Madame BACHELET peut en parler. Jamais il n'a été mis une enveloppe de côté pour payer la construction de cette salle des fêtes. Autant la Communauté de communes, cette enveloppe de 200 000 €, chaque année on la mettait de côté autant la ville de Millau, je n'ai jamais entendu. »

**Madame la Maire**

« Le manque d'anticipation financière de la ville de Millau sur des projets qui étaient en lien avec la Communauté est quand même de notoriété publique aussi. »

**Monsieur NAYRAC**

« Il y a quelque chose qui ne va pas. Je sais qu'on a encore une peut-être une HLM où on paie encore. »

**Madame BACHELET**

« Le bâtiment va revenir à la Ville. On va être propriétaire. »

**Monsieur NAYRAC**

« Encore heureux, en payant les trois quarts. »

**Madame BACHELET**

« Si la Communauté de communes n'avait pas aidé la collectivité à hauteur de 195 000 €, c'est-à-dire qu'elle prenait la totalité. »

**Monsieur NAYRAC**

« C'est pour la Communauté de communes ? On a libéré des terrains qui vont nous... »

**Madame la Maire**

« La salle des fêtes de Saint-Germain vous entendez bien, Monsieur NAYRAC, que ce n'est pas pour la Communauté de communes. C'est pour cela que c'était gagnant-gagnant dans l'opération et donc c'était 50/50 sur les réalisations. C'est

une opération sous mandat, nous respectons les règles d'opération sous mandat qui sont celles-là à la Communauté de communes. »

**Monsieur NAYRAC**

« Alors dites-moi, de la vente des terrains à Monsieur Combes, où va l'argent ? »

**Madame la Maire**

« À la Communauté de communes. »

**Monsieur NAYRAC**

« On n'en voit pas la trace. On n'en voit nullement la trace. Ce terrain va être vendu. »

**Madame la Maire**

« Écoutez, là franchement, je crois qu'on a entendu vos arguments. Vous avez entendu les nôtres, on ne fait que respecter un engagement qui a été pris avant notre élection et on subit une augmentation du prix du marché. On peut tous se réjouir, en effet, d'avoir une salle des fêtes, pas uniquement la salle des fêtes de Saint-Germain, mais ce sera également une salle des fêtes qui pourra servir à d'autres occupations que la salle des fêtes de Saint-Germain. Merci, Monsieur NAYRAC, pour votre intervention. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette question ? »

**Monsieur ARTAL**

« Sur cette délibération, je pense que cela met en évidence une question. Je pense qu'on pourrait en tant que collectivité s'alarmer de l'augmentation des prix de la matière première. Dans le cadre du plan de relance et de la crise sanitaire, beaucoup d'aides ont été distribuées notamment au secteur privé, à juste titre parce que cela a préservé bon nombre d'emplois. Je pense qu'il serait de bon ton que l'État puisse aussi ne pas oublier les collectivités territoriales qui souffrent de l'augmentation et de l'inflation générale des prix. »

**Madame la Maire**

« Oui, ce serait une bonne chose, en effet. Merci, Monsieur ARTAL. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

***Adoptée***

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 10 :**

**10. "Fourrière des véhicules terrestres à moteur : concession de service pour le retrait et la destruction de véhicules"**

**Madame BACHELET**

« En septembre 2020, le délégataire qui avait la gestion de la fourrière municipale a dénoncé le contrat. La collectivité a donc décidé de reprendre en régie directe, à partir du 23 mars 2021 et pour une durée d'un an, la gestion de cette fourrière municipale. À cette occasion, elle a repris le local rue Étienne DELMAS qu'elle a loué pour stocker les véhicules enlevés. Elle a passé un marché avec une entreprise pour l'enlèvement et la destruction des véhicules. L'échéance arrive fin mars et il a été décidé de renouveler cette régie directe. Le contrat d'enlèvement des véhicules est en cours de consultation, compte tenu des derniers textes concernant le retrait et la destruction des véhicules qui ne relèvent pas de la commande publique, mais qui relèvent de la concession de services, c'est-à-dire que le prestataire va se rémunérer directement par la vente des pièces. Il n'y aura aucune rémunération de la part de la collectivité. C'est le lancement de cette concession de service que nous proposons ce soir. »

**Madame la Maire**

« Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup, Madame BACHELET. »

***Adoptée***

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 11 :**

**11. "Création d'emploi permanent au sein du service technique"**

**Monsieur DURAND**

« Bonsoir tout le monde. La création d'emploi permanent au sein du service technique en fait c'est un petit trompe-l'œil parce que vous vous souvenez, lors du dernier Conseil municipal, nous avons mis à disposition une personne, pour une durée de trois ans, pour suivre les travaux du complexe sportif. En fait, c'est pour remplacer cette personne qui sera indisponible pendant trois ans qu'on vous demande de recruter un technicien chargé d'études au sein des services techniques à temps complet dans la catégorie B. Après avis de la commission des ressources humaines du 28 janvier, il est proposé au Conseil de créer cet emploi permanent au grade de technicien territorial chargé d'études relevant de la catégorie B. Vous avez la liste dessus des missions qui lui seront dévolues. Il vous est donc proposé :

- de créer cet emploi ;

- de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars, dans le grade suivant : ancien effectif : un – nouvel effectif : deux. On ne supprime pas l'emploi de la personne partie en disponibilité ;
- de fixer sa rémunération en référence aux grilles ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à procéder au recrutement.

Les crédits sont inscrits au budget 2022. »

**Madame la Maire**

« Merci, Monsieur DURAND. Avez-vous des questions ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 12 :**

**12. "Modification au tableau des effectifs"**

**Monsieur DURAND**

« Ce ne sont que des créations, mais c'est normal puisque normalement les suppressions doivent passer pour avis en CT, mais le CT ne s'est pas réuni. Nous procédons donc ce soir aux créations. Les suppressions interviendront au Conseil municipal suivant. Pour pallier la nécessité de pourvoir le poste vacant au service peinture, il vous est proposé de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Sur l'éducation, suite à des départs en retraite et aussi des mises en stage, il vous est proposé de créer un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet, un poste d'Adjoint technique territorial à temps non-complet (28 heures) et de créer un poste d'Adjoint technique territorial à temps non-complet (20 heures). Ces deux postes à 28 heures et 20 heures c'est un peu « les chaises musicales », c'est une personne qui a souhaité réduire son temps de travail à 20 heures et en parallèle pour une personne, cela nous a permis de la monter à 28 heures. Il vous est proposé d'adopter ces démarches nécessaires et d'adopter les modifications de ce tableau. »

**Madame la Maire**

« Merci, Monsieur DURAND. Des questions ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

***Adoptée***

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 13 :**

**13. "Débat sur la protection sociale complémentaire"**

**Monsieur DURAND**

« La loi de transformation de la fonction publique nous oblige à ouvrir un débat sur la santé, portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Il faut que nous participions en 2025 à une partie de la complémentaire santé et de la prévoyance souscrite par nos agents. À partir de 2025, il faudra passer à la prévoyance et en 2026 à la complémentaire santé. Nous actons juste le fait que nous ouvrons un débat aujourd'hui en sachant que pour la partie prévoyance, c'est le cas depuis 2012, sous le précédent mandat et cela a été reconduit. Nous avons déjà cette prévoyance au niveau de la collectivité donc il faudra que nous voyions pour la partie complémentaire. Il vous est demandé d'ouvrir ce débat et surtout d'adopter le calendrier qui nous mènera jusqu'en 2026. Nous devons acter tout cela. Je vais juste vous détailler le calendrier proposé :

- débat en Conseil municipal, ce soir ;
- attente de la parution des décrets : l'État nous oblige à avoir des débats, mais il n'a même pas fait paraître les décrets ;
- un état des lieux avec les agents pour voir un peu leur niveau de couverture ;
- dans le dernier trimestre 2023, le Comité Social Territorial – l'Ancien CT qui aura changé de nom entretemps – définira les garanties minimales, la participation employeur, l'option la plus adaptée pour la contractualisation et l'éventuelle évaluation budgétaire ;
- en janvier 2024/2025 : cahier des charges et consultation suivant les orientations prises par la collectivité ;
- en janvier 2026, le nouveau contrat prévoyance sera mis en place conformément à la loi sur la complémentaire santé. Je vous le rappelle que pour la prévoyance, c'est déjà fait.

Il vous est demandé ce soir de prendre acte de la tenue de ce débat. »

**Madame la Maire**

« Et peut-être d'avoir le débat... Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? Entendu. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? On prend acte. Merci. »

### **Le Conseil Municipal prend acte**

#### **Monsieur DURAND**

« Madame la Maire, si vous me le permettez, comme l'ordre du jour n'est pas des plus denses, ce soir, est-ce que je pourrais vous faire un petit point sur ce qui s'est passé au service RH depuis un an et demi à peu près et un petit zoom sur la mutualisation ? »

#### **Madame la Maire**

« Oui, si les conseillers en sont d'accord. Pas d'objection ? Allez-y Monsieur DURAND. »

#### **Monsieur DURAND**

« Je vais juste faire un petit point d'étape sur les réalités des services RH puisque c'est quand même des services sensibles. Cela concerne nos agents. Cela concerne la vie de tous les Millavois. Ce qui s'est fait depuis 2020, à savoir :

- la stabilisation des effectifs en assurant le remplacement des postes laissés vacants en raison des départs à la retraite ou en disponibilité – on l'a vu deux ou trois délibérations plus tôt ;
- une période de contrat réduite à une année avant la mise en stage pour les agents contractuels occupant des postes permanents, sachant qu'avant c'était deux ans pour la contractualisation d'un stage. Nous avons ramené cette période à un an en sachant qu'il peut y avoir période probatoire si des remontées négatives venaient à arriver ;
- les nominations internes lors des postes vacants pour favoriser la mobilité et le développement des compétences ;
- un plan d'action relatif à l'égalité femmes/hommes apportant des mesures correctives ;
- un meilleur accompagnement des agents lors de leurs démarches de reclassement, à savoir que deux agents ont été reclassés depuis le début de l'année. C'est vrai que c'est toujours des démarches compliquées. »

#### **Madame la Maire**

« Je vous coupe juste, mais c'est vrai que la pyramide des âges de la ville est tellement importante que des agents reclassés, il y en a un certain nombre en effet. Il y a des difficultés professionnelles. »

#### **Monsieur DURAND**

- « L'actualisation des ASA : les ASA ce sont les autorisations spéciales d'absence qui peuvent être octroyées aux agents depuis novembre 2020 (une journée de déménagement, du temps pour le don de sang par exemple) ;
- une politique volontariste sur les apprentis : nous avons recruté des apprentis dans le but de pérenniser leur emploi et de transmettre les savoirs. Du fait de cette pyramide des âges, on mise beaucoup sur l'apprentissage et on essaye de recruter le plus possible d'apprentis ;
- une mise en place de l'expérimentation du télétravail depuis octobre 2021, qui a été vraiment mise à l'épreuve, lors des événements récents ;
- renforcement de l'équipe de direction des services techniques puisqu'il a été nommé un directeur de service qui n'avait pas été remplacé depuis un certain nombre d'années ;
- la mutualisation de la Communauté des communes, nous verrons tout à l'heure au niveau du service de la direction générale des affaires juridiques et de la communication ;
- l'élaboration du premier rapport social unique ;
- le lancement de la démarche RPS (risques psychosociaux) pour 2022 : un grand questionnaire va être envoyé à chaque agent et le retour donnera lieu à cette démarche ;
- le maintien du dialogue social par la mise en place de réunions mensuelles avec les syndicats. Tous les mois, chaque syndicat est reçu par le DGS et le DGA pour pouvoir avoir un dialogue social et aborder le plus possible les problèmes qui pourraient y avoir.

Je tiens à remercier les services RH qui ont été beaucoup sollicités ces derniers temps parce que l'État nous impose plein de mesures à prendre et surtout avec la Covid. Ce n'est pas évident, tous les jours, quand vous avez des agents, qui appellent pour annoncer qu'ils ont la Covid. Je tiens à les remercier ce soir. C'était un petit point. Si vous voulez, je peux faire aussi un petit zoom sur la mutualisation. Je vais quand même demander au service, si on peut l'afficher. »

#### **Madame la Maire**

« Aujourd'hui on peut se permettre, on met beaucoup moins de temps à voter. »

#### **Monsieur DURAND**

« Pour la mutualisation, il a effectivement été créé un service de direction. Sur la partie gauche c'est en termes d'effectifs et partie droite c'est sur les estimations financières. Vous avez les effectifs à l'époque à la ville et les effectifs antérieurs à

la communauté. Sur le service commun de direction, antérieurement à la ville, il y avait un DGS ainsi qu'un DGS à la Communauté. Du fait du service commun de direction Communauté-ville, il n'y a aura désormais plus qu'un DGS. Sur le DGA ressources, il y en avait un à la ville et un à la communauté. Il n'y en aura plus qu'un au service commun. Le DGST, il y en avait un à la ville, il a été basculé à la Communauté. Le DGS développement économique, il y en avait un à la Communauté donc il y en a toujours un à la Communauté. Concernant le DGA population pareil, c'est resté un effectif constant. Si vous voulez, antérieurement à la ville, en ETP, il y avait quatre personnes. À la Communauté, on était trois, ce qui fait sept. Pour les services communs il y a cinq personnes. Financièrement, ces quatre ETP coûtaient à la ville 368 685,04 €. La situation financière suite à la proratisation, cela fait 285 292,45 €. L'impact est de - 83 392,59 € pour la ville de Millau. Je vous fais la Communauté aussi – même si ce n'est pas vraiment le lieu – la situation antérieure était de 245 864 € et la proratisation, c'est 200 108,57 €, donc un impact de - 45 755,43 €. Cela, c'est pour le service de direction commune.

On va passer maintenant au service des affaires juridiques. Vous vous souvenez que nous avons décidé de renforcer ce service, car c'est vrai que c'est un service qui est fortement sollicité et ça se complexifie de plus en plus. Nous avons procédé au recrutement d'une directrice. Antérieurement il y avait une responsable à la ville et une responsable à la Communauté, et cela n'a pas bougé. Gestionnaire des assemblées : une gestionnaire d'assemblée à la ville et une partielle à la Communauté, cela n'a pas bougé non plus. Un gestionnaire des marchés 0,6 à la ville et un à la Communauté, cela n'a pas bougé non plus. Assistante, c'est pareil 0,77 et 0,8, et on reste pareil. À l'époque, il y avait donc 3,37 ETP à la ville et 3,3 ETP à la Communauté, soit 6,67. Du fait du recrutement d'une personne, nous passons à 7,67, mais c'est une volonté qu'on vous a déjà expliqué. Pour l'estimation financière, antérieurement sur la ville c'était 168 315,53 €. La clé de répartition c'est 207 898,08 €, ce qui fait un impact de + 39 582,55 €. Pour la Communauté c'était 158 762,08 €, cela passe à 185 369,19 € donc + 26 607,11 €, ce qui s'explique par la personne supplémentaire.

Pour le service communication, antérieurement à la ville il y avait une responsable et à la Communauté un. C'est revenu du fait de la mutualisation à une personne. Coordinatrice, il y en a une qui a été recrutée dernièrement. Les chargés de communication, il y en avait une personne à la ville et qui est retenue sur le service commun. Un infographiste avec équivalent temps plein 0,28 à la ville et 0,28 à la Communauté, son temps est passé à 0,56 sur le service commun. Assistante de communication, une à la ville et 0,9 à la Communauté donc cela fait 1,9 pareil. Antérieurement à la ville, il y avait 3,28 ETP, 2,18 à la Communauté ce qui faisait 5,46. On reste à 5,46 sur le service commun. Financièrement, c'était 143 370,23 € sur la ville, la clé de répartition, c'est 120 306,69 €, donc l'impact est de - 23 063,54 €. La situation financière sur la Communauté était de 95 416,67 € et sur la clé de répartition 127 503,07 € ce qui fait une plus-value de + 32 086,40 €. Ce qui est intéressant par contre à constater, c'est que si la masse salariale est en hausse sur la Communauté, on voit que sur les prestations extérieures, on a gagné 71 000 € parce qu'il y avait pleines de prestations qui étaient faites en externe et qui sont prises maintenant en interne par le service communication. On constate un gain par la mutualisation des effectifs et de la masse salariale sur la ville. Vous avez un tableau qui résume la situation. Si on fait le total pour la ville, c'est un gain de 66 833 € et pour la Communauté de 58 062 €, ce qui nous fait un total de 124 895 €. C'est peut-être un peu plus parlant maintenant vu qu'on est arrivé maintenant à la fin de la phase 1 de la mutualisation, phase la plus importante. Y a-t-il des questions ? »

#### **Madame SUDRES BALTRONS**

« Vous les partagerez avec nous ces documents, Monsieur DURAND ? »

#### **Madame la Maire**

« Oui, bien sûr. »

#### **Monsieur DURAND**

« Je demande au service de faire le nécessaire. »

#### **Madame la Maire**

« Je vous remercie parce qu'en effet la présentation est très claire, pédagogique et factuelle. C'est bien de démontrer aussi les gains y compris financiers, mais je reviens peut-être sur l'objectif de la mutualisation qui au départ n'était pas de faire des gains financiers – c'est la « cerise sur le gâteau ». La mutualisation dans laquelle on a souhaité s'engager c'était vraiment pour renforcer l'efficience de nos collectivités. On voit là d'ailleurs que c'est le cas, notamment avec l'embauche d'une directrice juridique en plus, on a des compétences en plus. Avec tout ce qu'on n'externalise pas sur la communication, c'est pareil, c'est de la compétence qu'on garde, qu'on emmagasine et qu'on fait croître dans nos services. C'est tout à fait positif. Un grand merci à l'administration générale pour avoir conduit ce chantier et d'être au-delà même de la feuille de route que nous vous avons fixée. Malgré la Covid et malgré toutes les turpitudes qu'on connaît, vous avez aussi respecté les délais parce que c'était sur cette première année, 2021, qu'on s'était engagé à mettre en place cette première phase de mutualisation, donc objectif atteint. Un grand merci et merci, Monsieur DURAND, pour la présentation et pour le travail d'accompagnement mené. Pas de questions ? »

#### **Madame ESON rapporte la délibération n° 14 :**

#### **14. "Convention Ville/Agence Erasmus +"**

#### **Madame ESON**

« L'objet de cette délibération est une convention entre la Ville et l'agence Erasmus +. Les projets Erasmus + sont des projets de subvention de l'Union européenne qui visent à soutenir financièrement des projets notamment à court terme, notamment pour la mobilité des apprenants et du personnel des établissements secondaires. L'objet de la délibération c'est cette convention puisque l'école Beauregard a monté un projet à destination de la formation du personnel, au sens large. J'aimerais souligner le bienfait de ce projet monté par la direction de l'école Beauregard qui va inclure notamment des personnels de la ville de Millau. L'équipe éducative élargie a souhaité se former dans le domaine des arts pour mettre en place des pratiques innovantes encore plus pertinentes et adaptées au service de tous les élèves. L'objet de la convention c'est parce que l'école primaire n'a pas d'entité financière et nous sommes donc le support financier pour cette subvention. La direction garde la coordination administrative du projet. Pour information, durant ces vacances de février, les personnels, notamment une animatrice de la ville, vont également avec les enseignants se rendre à Venise pour se former dans un institut de formation sur les arts. Aux vacances de printemps, ce sera à Amsterdam qu'ils partiront se former. C'est une subvention d'un montant de 38 456 € pour laquelle nous sommes le support financier. »

**Madame la Maire**

« C'est vraiment une bonne chose d'inclure toute l'équipe. »

**Madame ESON**

« Il devait y avoir également une ATSEM, mais qui ne peut finalement pas. Je souligne effectivement l'ouverture et c'est vraiment super de pouvoir inclure nos personnels. »

**Madame la Maire**

« Merci, Madame ESON. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. »

***Adoptée***

**Madame ESON rapporte la délibération n° 15 :**

**15. "Participation financière au dispositif « Lire et Faire Lire »"**

**Madame ESON**

« Depuis 2009, la Ligue de l'Enseignement en partenariat avec l'UDAF intervient dans le cadre de l'opération périscolaire « Lire et Faire Lire » sur le territoire. Ce dispositif est un programme national éducatif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. En effet, ce sont des lecteurs souvent retraités qui interviennent dans les écoles de la ville. Il y a quelques années encore ils étaient plus nombreux. Les conditions sanitaires, l'âge aidant peut-être, nous en avons un petit peu moins, nous en avons quatre. Comme l'avait suggéré Madame BALTRONS en commission éducation, nous veillerons, certainement au printemps, à inviter la presse à venir souligner l'intervention de ces lecteurs et pourquoi pas essayer également de recruter d'autres lecteurs. Cette participation financière s'élève à 200 €, soit 50 € par intervenant. »

**Madame la Maire**

« Des questions ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

***Adoptée***

**Madame ESON rapporte la délibération n° 16 :**

**16. "Attribution d'une subvention assortie de conditions d'octroi à l'association « Œuvre du Vestiaire des Écoles Publiques"**

**Madame ESON**

« Les objectifs sont pluriels, à savoir :

- venir en aide matérielle ou financière, aux familles en difficulté dont les enfants fréquentent les écoles publiques de la ville ;
- gérer les subventions ou crédits octroyés par la Collectivité au bénéfice des enfants qui fréquentent les écoles ;
- assurer la maintenance et le renouvellement de tout matériel mis, par l'association, à la disposition des élèves.

Comme vous avez pu le remarquer, ces deux dernières années ont été fortement impactées par la crise de la Covid. Ils ont donc seulement utilisé en partie la subvention qui avait été octroyée par la Ville. Nous avons souhaité quand même maintenir cette subvention parce que les jours meilleurs arrivent. D'habitude ils faisaient partir quatre écoles chaque année et ils espèrent pouvoir faire partir toutes les écoles, en classe de découverte notamment, cette année. Nous proposons une subvention de 23 000 € pour cette année. »

**Madame la Maire**

« Merci, Madame ESON. Des questions ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

**Madame JOUVE rapporte la délibération n° 17 :**

**17. "Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments culturels publics – Participation à l'appel à projets PEUPLIER – PNR Grands Causses"**

**Madame JOUVE**

« Bonsoir. Il s'agit par cette délibération d'accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics du secteur culturel par la participation à l'appel à projet PEUPLIER – PNR Grands Causses. On sait que l'engagement de la Commune de Millau et le Syndicat du Parc naturel est inscrit dans une politique locale de l'énergie ambitieuse. Cette politique, elle vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables. C'est une stratégie qui a été réaffirmée récemment à travers le PCAET, le Plan Climat Air Énergie Territorial. Dans le cadre d'un programme porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, la FNCCR, et qui permet de financer, entre-autres, la mise en place des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités, des appels à projets successifs sont lancés par le programme ACTEE. Ceux-ci ont pour objectif d'apporter des fonds aux collectivités présentant des projets mutualisés d'efficacité énergétique sur leur patrimoine.

Sur le territoire du Parc, le secteur du bâtiment représente une grosse partie de la consommation totale d'énergie, à savoir 40 %. La rénovation thermique des bâtiments constitue, de fait, un des potentiels d'économie d'énergie les plus importants. Les collectivités se sont engagées donc, par le biais de ce Plan Climat Air Énergie Territorial, à la rénovation énergétique exemplaire de leurs patrimoines.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, en lien avec les communes qui le composent, a ainsi été lauréat de l'appel à projets PEUPLIER, « Préservation, Efficacité et Utilité pour un Patrimoine Lisible, Intemporel et des Édifices Résilients », pour la période janvier 2022 à décembre 2023, suite à sa candidature déposée en novembre 2021. Pour mémoire, nous avons précédemment eu connaissance en conseil de l'appel à projets L'Olivier dont le parc a été lauréat également.

Cet appel à projet PEUPLIER va permettre d'accompagner prioritairement la rénovation énergétique des bâtiments à caractère culturel. Les fonds attribués au Syndicat mixte du Parc et aux communes membres du groupement viendront accompagner des actions d'efficacité énergétique concrètes avant la fin de la période d'une durée de deux ans, jusqu'en décembre 2023, ou *a minima* la mise en place des plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Ces fonds permettront de financer :

- de l'ingénierie locale via la mise à disposition des services du Parc en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;
- des outils de mesures, d'instrumentation et de suivi énergétique/gestion des bâtiments ;
- des audits énergétiques et études techniques ;
- des frais de maîtrise d'œuvre.

Le programme prévisionnel a un titre peut-être un peu plus compliqué : le FNCCR, c'est la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, PEUPLIER, c'est le nom du programme et GTC, c'est la Gestion Thermique et Centralisée, c'est un système informatique pour la supervision de la fonte des bâtiments. Il s'agit par ce système de superviser la régulation du chauffage, de la ventilation, de la climatisation, du refroidissement et éventuellement de la commande des stores et puis aussi la commande de l'éclairage. Je vous explique un peu ce titre tout en sigles. Les bâtiments concernés – uniquement à caractère culturel – sont le CREA, le CREA chapelle, le musée Pegayrolles et la Maison du peuple. Vous avez un budget prévisionnel d'un montant de 50 400 € avec une aide sollicitée de 25 200 €. Considérant l'intérêt pour la Commune de participer activement aux enjeux de transition énergétique et d'améliorer son patrimoine immobilier, nous demandons après avis de la commission Travaux du 2 février 2022, au Conseil municipal :

- d'approuver la participation de la commune à cet appel à projet PEUPLIER, selon le programme prévisionnel ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer la convention de mise à disposition de services du Parc pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup, Madame JOUVE. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur NAYRAC. »

**Monsieur NAYRAC**

« Cette délibération, on l'a vue en commission. Je félicite tous les participants parce qu'on s'aperçoit que l'opposition, quand on fait une remarque, c'est pris en compte et cela fait énormément plaisir. Je parle notamment du cinéma. »

**Madame JOUVE**

« Absolument Monsieur NAYRAC. Grâce à votre vigilance, nous avons vérifié auprès des services fonciers et juridiques que ce n'était pas faisable. »

**Monsieur NAYRAC**

« Je vous remercie et j'apprécie vraiment. Cela montre qu'une opposition peut être constructive et c'est notre direction, c'est ce qu'on veut faire. Un petit rappel, le cinéma ne nous appartient pas, il est loué. Depuis que le propriétaire a mis un appartement au-dessus, cela me semble difficile. C'est vrai qu'on mit des sièges et des trucs comme cela, mais c'est le rôle d'un locataire. Vous avez le rôle du propriétaire et le rôle du locataire. Il faudrait peut-être pousser le propriétaire du cinéma à faire quelques travaux parce que je suis allé au cinéma au mois de janvier dans la grande salle... »

**Madame la Maire**

« Ça y est, le chauffage est rétabli, il fait chaud. J'y étais hier soir, avant-hier soir aussi et samedi aussi. Il y avait le chauffage. Il y a eu un souci de chaudière, en effet, mais qui est rétabli. »

**Monsieur NAYRAC**

« Voilà ma petite remarque. »

**Madame la Maire**

« Merci pour votre remarque constructive et éclairante en commission, Monsieur NAYRAC. Madame JOUVE, vous souhaitez compléter peut-être ? »

**Madame JOUVE**

« Non, je corrobore, c'est suite à votre remarque, je vous le dis encore Monsieur NAYRAC, que nous avons retiré le cinéma. Merci. »

**Madame la Maire**

« Très bien, y a-t-il d'autres remarques ou questions sur ce rapport ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

***Adoptée***

**Monsieur DOULS rapporte la délibération n° 18 :**

**18. "Convention de délégation pour un service de trottinettes électriques partagées et fixation de la redevance"**

**Madame la Maire**

« Le dernier rapport devait être présenté par Monsieur DOULS, qui n'est pas présent. Il concerne une convention de délégation pour un service de trottinettes électriques partagées et la fixation du montant de la redevance. Il s'agit de vous proposer une convention entre la Mairie de Millau et la Communauté de communes et de fixer les modalités d'occupation du domaine public notamment et de répartition de la redevance. Vous savez qu'on a mis en place une expérimentation depuis maintenant plusieurs mois, presque une année. En juin prochain, on sera à une année ou à peu près et nous allons pérenniser ce système qui fonctionne bien et qui donne satisfaction à la fois à l'entreprise qui nous a proposé l'expérimentation, mais aussi aux Millavoises et Millavois et également aux touristes. Cela ne fonctionne pas qu'avec des touristes parce que, vous vous souvenez, nous l'avons d'abord expérimenté en été, on avait vu que ça fonctionnait très fort et on s'était dit qu'il fallait voir en hiver comment cela allait marcher avec les autochtones. Évidemment cela ne marche pas dans les mêmes proportions, mais cela continue à fonctionner. C'est un véritable service sur les mobilités douces qui est disponible dorénavant sur la ville et on souhaite donc le pérenniser. Pour le pérenniser, chacun va agir sur sa compétence, c'est-à-dire que la commune est la propriétaire du domaine public et également l'autorité de police et puis elle est compétente en matière de circulation et de stationnement. La Communauté de communes est autorité organisatrice en matière de mobilité. Cette convention va préciser ce qui revient à l'une et à l'autre de ces collectivités pour ensuite pouvoir lancer et suivre l'appel à manifestation d'intérêt. La Communauté sera chargée du lancement de la procédure, à l'issue de laquelle la commission Achats émettra un avis quant au choix de l'opérateur à retenir. À ce titre seront invités à la commission pour la Communauté de communes Monsieur DOULS, en sa qualité de vice-président aux mobilités, et pour la Commune Madame MORA, en sa qualité d'adjointe à la qualité de vie. La Communauté assurera le lien avec l'opérateur durant l'exécution du service. En revanche, la Ville va fixer la redevance d'occupation du domaine public comme suit :

- une part fixe : 20 € par trottinette et par an ;
- une part variable sur le chiffre d'affaires généré par l'opérateur pour la commune de Millau : 3 % du chiffre d'affaires au-delà d'un chiffre d'affaires de 50 000 €.

Je ne sais pas si vous avez des questions ? Monsieur SOLIER. Oui, les incivilités liées à l'utilisation des trottinettes... »

**Monsieur SOLIER**

« Bonsoir, quelque chose de plus factuel. Comme disait tout à l'heure Monsieur NAYRAC qui va dans le bon sens. Figurez-vous qu'hier j'ai écouté la radio, et je suis tombé sur une émission de radio et il y avait un journaliste que les amateurs de sports et de football connaissent, Monsieur Frédérique HERMEL. C'est un journaliste qui a une certaine crédibilité et qui faisait un petit débat sur les trottinettes. Il a relevé trois points importants en criant « STOP aux trottinettes ! ». Il a pris l'exemple de la ville de Toulouse et des enfants de la ville, pour des raisons de sécurité. Il a relevé un autre point, les hôpitaux dans les villes comme les nôtres – de 20 000 à 30 000 habitants – qui alertent sur le nombre d'accidentés qui

arrivent de plus en plus par manque de sécurité sur ces engins. Le troisième point, et non des moindres, ce sont les compagnies d'assurances qui alertent aussi parce que d'après ce qu'elles disent, pour assurer ces véhicules et les conducteurs, la responsabilité civile ne suffit pas. Il faut prendre une assurance spécifique. Je reviens donc sur l'alerte de Monsieur DIAZ, il y a quelques municipalités, concernant les précautions nécessaires du point de vue des assurances. Je passerai sur ce qu'il a ajouté aussi sur les emplois précaires des personnes qui travaillent la nuit pour ramasser ces trottinettes toute la nuit, avec des véhicules qui contrairement aux trottinettes polluent. Tout ceci est factuel, je n'invente pas, je l'ai entendu hier dans un reportage tout à fait sérieux. Moi, je vous dis attention, n'attendons pas qu'il y ait un accident. Vous allez me dire que cela ne tombe que sur moi, mais il n'y a pas si longtemps, j'ai descendu la rue Montplaisir, j'arrive au niveau du giratoire qui est en bas du Crès et là je vois passer une « flèche », à la tombée de la nuit, qui a traversé le carrefour sans aucun vêtement réfléchissant et sans casque. Dommage que Monsieur DOULS ne soit pas là, car il avait ajouté la dernière fois qu'il était question de faire une opération de sensibilisation. Je crois qu'il serait temps de la faire sérieusement. »

**Madame la Maire**

« Tout à fait. Elle a été annulée, je sais, une fois à cause des conditions météo qui ne permettaient pas, mais elle est à reprogrammer. Je réponds sur la forme et après un peu plus sur le fond. Si on avait ce mode de réflexion selon lequel à chaque fois qu'il y a quelque chose de dangereux, on l'interdit, cela ferait bien longtemps qu'il n'y aurait plus de voiture, parce que c'est, je crois, la première cause de décès les accidents de la route ou l'une des premières en tout cas. Il y a toujours des contrevenants, à vélo, à pied, en trottinette et en voiture. Il y en a dans la vie de tous les jours. Il y a toujours des gens qui ne respectent pas les autres et qui ne respectent pas les règles. Par rapport aux emplois et par rapport aux camions, rien n'a changé pour le moment, Monsieur SOLIER. On est toujours dans l'expérimentation, donc toujours avec le même prestataire sur lequel on n'a pas de levier de convention pour pouvoir lui imposer les choses. On est sur une phase d'expérimentation. En revanche, sur l'appel à manifestation d'intérêt qui est lancé, on pourra être exigeant en fait sur ces choses. Par ailleurs, dans l'AMI, ce qu'on a d'ores et déjà intégré, c'est que les trottinettes à louer soient toutes bridées à 25 km, mais il y a des zones – Monsieur DOULS l'avait déjà évoqué et ce sera à nouveau reconduit dans le futur fonctionnement – notamment les rues piétonnes, où on descend à la vitesse du piéton, c'est-à-dire qu'elles seront bridées à 5 km/h. C'est plus compliqué sur les trottoirs, en effet, mais sur les trottoirs, c'est interdit. Ce qu'on peut dire à la décharge de ceux qui empruntent les trottoirs à vitesse normale, c'est-à-dire à la vitesse du piéton, c'est que pour le moment sur la route, les mobilités douces ne sont pas toujours très sécurisées. Il faut qu'on apprenne les uns et les autres à partager les espaces en attendant qu'on puisse avoir des pistes cyclables propres et des espaces véritablement dédiés à ces mobilités douces. Il faut aussi accepter que des trottinettes puissent rouler sur les trottoirs si tant est qu'elles roulent à la vitesse du piéton parce que parfois on est avec des enfants, sinon leur place c'est en effet sur la route. Notre police municipale veille au respect de cette législation. On a fait une campagne de communication en ce sens. Dans le cadre du CLSPD, on travaille aussi avec le collège Marcel Aymard pour mener cette action de prévention. C'est vrai qu'il y a encore des améliorations à faire, mais j'ai envie de dire que ce n'est pas parce qu'il y a quelques contrevenants qu'il faut tout jeter. Après comparer Millau à Toulouse, Toulouse a le métro et Toulouse a le système de desserte en bus qui est quand incomparable au nôtre. Chaque ville a aussi des contraintes, des forces et des faiblesses. En tout cas, force est de constater que cela correspond à un souhait, à une envie et à quelque chose qui fonctionne bien. Il faut l'encadrer, je partage ce que vous dites, et c'est ce que nous faisons, il ne faut pas relâcher. »

**Monsieur SOLIER**

« Et être vigilants. »

**Madame la Maire**

« Oui, nous le sommes, Monsieur DOULS en particulier. S'il n'y a pas d'autres questions sur ce rapport, je le mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention. Il est adopté. Merci beaucoup. »

***Adoptée***

**QUESTIONS DIVERSES**

**Madame la Maire**

« Nous avons reçu trois questions diverses de la part de Madame HAUMAITRE. Je vais juste rappeler, avant de vous laisser la parole Madame HAUMAITRE, la règle des questions diverses, c'est-à-dire que vous lisez vos questions, l'une après l'autre pour qu'on ne perde pas trop le fil entre les sujets, mais elles n'ouvrent pas lieu à débat. »

**Madame HAUMAITRE**

« Décidément ce soir... »

**Madame la Maire**

« Non, mais je la rappelle à tout le monde. »

**Madame HAUMAITRE**

« Effectivement, ce n'était pas pour prêter à faire débat, mais c'était vraiment pour me faire l'écho... »

### **Madame la Maire**

« Passez à la lecture de la question Madame HAUMAITRE. »

### **Madame HAUMAITRE**

« Première question portant sur l'hôpital médian. C'est acté, il y aura un nouvel hôpital médian commun unique qui se situera à Vergonhac. Pour les décideurs élus territoriaux, membres du comité de pilotage, c'est un beau projet et au meilleur endroit. [*Inaudibles*] affirmé, assumé et sûrement plein de bonne foi, mais ce dernier empêche-t-il de considérer les questionnements, les inquiétudes tout aussi empreintes de bonne foi des médecins, des équipes soignantes rencontrées, des patients, des administrés qui ne se sont pas sentis concertés – et hautement concernés, en revanche ? Que répondez-vous à ceux qui se demandent si faire un nouvel hôpital qui s'éloigne de sept kilomètres de Millau – et encore plus de plusieurs autres communes – qui pose *de facto* la question de l'égalité d'accès aux soins est un réel progrès – et qui est un projet qui va voir la multiplication des transports est un projet qui va dans le sens du progrès, non-sens écologique ? Que répondez-vous à ceux qui doutent et ne se réjouissent que très peu de l'annonce de création de nouveaux services, de l'arrivée de nouveaux médecins quand aujourd'hui il y a la menace immédiate réelle, fin 2022, de fermeture de service et de perte de spécialiste (pédiatrie, gynécologie) ? Que proposez-vous du coup de manière pratique à ceux qui s'inquiètent pour maintenir l'activité, l'offre de soin en qualité, en quantité, en proximité sur la période intermédiaire, au-delà de dire que vous souhaitez exiger un engagement ferme de l'État sur la période ? Comment rassurez-vous ceux qui ont peur de devenir des patients voyageurs ? Que répondez-vous aux professionnels de transport sanitaire qui par leur interrogation mettent en exergue la problématique de l'accès et du temps d'accès aux soins ? Comment nous assurez-vous que dans ce nouveau *packaging*, nous aurons droit à une politique de l'hôpital du « prendre soin » et non à une politique où la logique comptable et gestionnaire fera encore et toujours son œuvre ? Et que pensez-vous d'organiser peut-être un conseil extraordinaire sur ce projet où l'information, l'explication et l'échange entre tous seraient possibles puisque moins les choses sont floues, plus elles remportent l'adhésion. »

### **Madame la Maire**

« Merci beaucoup. Je vais répondre à cette première question. Je ne le redis pas qu'à vous d'ailleurs, mais je le redis globalement. L'organisation de la santé est une compétence d'État. Il y a beaucoup de questions que vous posez qui ne relèvent pas de la compétence du Maire ni de la présidente de l'Interco. Peut-être vous pouvez les adresser à l'ARS parce que cela ne vous a pas échappé, je ne suis pas candidate ni à l'élection présidentielle ni à l'élection législative. Les décisions nationales, ce n'est pas moi qui les porte ici. Je confirme et je redis encore une fois, que si la décision m'appartenait, j'aurais préféré qu'on puisse continuer avec nos hôpitaux de proximité, dans lesquelles l'État investirait et sur lesquels on pourrait également recruter. Ce sur quoi nous nous sommes engagés mon équipe municipale et moi et ce qui a toujours été notre priorité, c'est de conforter et de sécuriser l'offre de soins. Le projet médical du Sud Aveyron projette un scénario plus ambitieux que le scénario actuel, c'est-à-dire qu'on redoutait que « Millau + Saint-Affrique = moins » mais en fait, aujourd'hui « Millau + Saint-Affrique = plus ». J'ai du mal à comprendre que certains puissent ne pas se satisfaire de ce « plus », de ces annonces qui vont vers plus de services médicaux, en revanche, je comprends tout à fait ce que vous dites quand vous dites que certaines doutent. Oui, on peut tous douter parce que cette projection, elle est à cinq ans. C'est une trajectoire vers ce projet plus ambitieux que celui qu'on porte aujourd'hui, mais elle est conditionnée à notre capacité à recruter des médecins. Pour ce faire, c'est évident qu'on a besoin non seulement d'équipements et de moyens, mais également d'un état d'esprit et d'un enthousiasme autour de ce projet. Je compte donc aussi sur chacun de vous pour porter ce projet avec force et détermination. Moi, je ne dis en aucun cas qu'avec le projet de construction neuve et avec le projet médical du Sud Aveyron, on n'aura plus de problème, ce n'est pas ce que je dis. Tout ce que je dis c'est que sans ces deux actes forts, nous aurions encore davantage des problèmes. Chaque fois que j'arrive à engager une démarche qui serait de nature à sécuriser, j'essaie d'y mettre tout l'enthousiasme et la conviction qu'il faut. Ce qui se passe aujourd'hui est assez inédit – on pourrait presque dire que c'est historique. On a une offre de santé qui va s'appuyer sur les besoins et qui a été construite à partir des besoins et à partir des projections démographiques – c'est ce que je vous avais présenté. Elle est plus ambitieuse que l'actuelle. On a des moyens qui sont donnés par l'État et qui devraient être confirmés dans les tout prochains jours. Pour le moment on n'a qu'une annonce d'intention. Maintenant, il va falloir avoir les chiffres et j'étais encore hier soir au téléphone avec le directeur de l'ARS Monsieur RICORDEAU. On est en train d'y travailler, à cette enveloppe financière. Un hôpital neuf donc avec des plateaux techniques performants, c'est une des conditions qui peut nous aider dans les recrutements de nouveaux praticiens. Forcément on a tous envie de travailler dans un cadre professionnel qui est agréable, qui est performant plutôt que sur des équipements vétustes, avec également des services qui restent en cœur de ville. Je ne reviens pas sur la sémantique, mais la sémantique ce ne sont pas que des mots. Quand on parle d'hôpital commun, cela veut dire aussi que finalement l'hôpital va être dans plein d'endroits du territoire avec un plateau technique regroupé sur un lieu unique qui est aussi médian finalement entre les deux communes. Tous les mots ont leur sens et ont une justification, mais c'est bien aussi sur des services en cœur de ville et je pense en particulier aux longs et aux moyens séjours qui vont rester dans le cœur de ville de Millau. Je me bats aussi pour avoir cette certitude. On a enfin un *consensus* entre les élus du territoire qui sont les maires des deux villes dans lesquelles sont encore aujourd'hui les hôpitaux, mais également le département, la région, l'ensemble des médecins hospitaliers ou

en tout cas le vote des CME et puis les décideurs également ARS. Ce n'était jamais arrivé, c'est quelque chose d'assez unique donc je crois qu'il faut y aller.

Pour ce qui concerne la présentation dans un Conseil municipal ou un Conseil municipal dédié, on avait déjà présenté ici le projet médical du Sud Aveyron, on avait également présenté l'étude bâtiminaire sur le Puits de Calès. La semaine dernière parce que c'était le premier des deux conseils dans le calendrier à la Communauté de communes, nous avons présenté aussi les éléments qui nous ont conduits au choix du site. Par ailleurs, j'ai invité l'ensemble des professionnels de santé pour leur présenter tous ces éléments et pour pouvoir les écouter aussi par rapport à leurs craintes et par rapport à leurs souhaits. J'en ai rencontré un certain nombre et puis je reste à disposition si vos relais, vos réseaux ou des gens souhaitent avoir un échange, moi j'y suis tout à fait favorable. Il suffit que vous les orientiez vers le cabinet et je les rencontrerai avec plaisir. J'ai même des sortes de rencontres d'appartement dans les cabinets médicaux, donc il n'y a pas de souci. Je suis tout à fait prêt à mener ce travail de pédagogie et d'écoute. J'ai également rencontré les représentants du personnel de l'hôpital, les maires de la Communauté de communes, les pompiers et je vais évidemment continuer. Par ailleurs l'hôpital la directrice et le président de la CME font aussi tout un travail en commun avec les professionnels et cela va continuer. En revanche, faire un conseil spécifique, moi je ne veux pas non plus mentir ni aux conseillers municipaux ni aux habitants, c'est-à-dire qu'il y a des choses qui relèvent de notre compétence et des choses qui n'en relèvent pas. Débattre sur des choses où finalement, on n'a pas la capacité à inverser les décisions qui sont prises, je n'en vois pas l'intérêt. En outre, et c'était également un de nos engagements, une démarche de concertation plus large va se mettre en place dans le cadre du contrat local de santé – qui est porté par le PNR des Grands Causses et dont on a validé le financement à la Communauté de communes également la semaine dernière – avec l'animation d'un comité citoyen qui devra suivre le projet, pas seulement le projet hospitalier, mais plus largement le projet de santé du territoire – pas uniquement sur Millau, mais sur l'ensemble du territoire de santé donc *grosso modo* le Sud Aveyron.

Pour finir, je reviens sur la période de transition. Je note que vous vous inquiétez particulièrement de la période intermédiaire et franchement vous avez raison, je partage tout à fait ces craintes. Ce que cela démontre c'est que vous aussi finalement le projet d'hôpital neuf est de nature à vous rassurer parce que vous avez anticipé que c'était cette période qui était la plus complexe. Les questions, je me les pose aussi ou je me les suis posées et je pense que la plupart des responsables politiques et puis sanitaires se les posent aussi compte tenu des difficultés auxquelles vont être confrontés nos hôpitaux ruraux, en particulier, mais nos hôpitaux publics en général, dès maintenant – et cela ne va pas s'arranger dans les 10-15 ans qui viennent le temps que le *numerus clausus* évolue vraiment. Les solutions ne sont pas faciles à mobiliser et ces questions, on se les pose tous. C'est la raison pour laquelle je fais tout ce qui est en mon pouvoir depuis le tout début du mandat pour que notre hôpital ait cette perspective plus positive et plus rassurante au quotidien et pour qu'on arrive à avoir les moyens en investissement et en fonctionnement de passer cette période transitoire qui va être compliquée, même si après ce ne sera pas « tout rose » non plus. On va être en difficulté, en particulier sur les recrutements, mais je pense qu'il faut aussi qu'on arrive à être sur une dynamique positive globalement pour recruter, mais aussi pour la qualité de vie au travail, pour porter ce projet de santé et pour raffermir les liens entre l'hôpital et la médecine de ville. C'est tout un travail de confortement qu'on mène au quotidien. Vous avez raison, la question du pédiatre et la question du gynéco, elles se posent d'ores et déjà. La difficulté, si on rentre un peu dans les détails, c'est qu'aujourd'hui les pédiatres par exemple ils sont tous spécialistes et les pédiatres généralistes qui peuvent intervenir sur nos hôpitaux de proximité, on n'en forme plus. Ce sont ce genre de difficultés réelles, bien concrètes sur lesquelles on travaille et on s'engage. D'ailleurs vous le dites vous-même je demande des engagements à l'ARS et c'est ce que je fais depuis le début. Je vais continuer, Madame HAUMAITRE. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette première question. Passons au second sujet. »

#### **Madame HAUMAITRE**

« Le second sujet porte sur le projet SILEX sur lequel, j'avoue que je donne tout mon soutien au collectif qui a œuvré pour essayer de sauver ce projet. Je pense que certains membres aussi de l'opposition se joignent à ce soutien et à la reconnaissance du travail effectué par eux notamment pendant la période moratoire où ils ont œuvré fortement pour essayer de sauver tant bien que mal ce projet. C'est aussi acté que le projet SILEX, sous la collecte des modifications, ne verrait pas le jour sous la forme proposée au moment du vote à l'unanimité. Sachant que la question économique est au cœur de la motivation de la modification du projet, pouvez-vous, par souci de transparence, nous chiffrer le coût total de ces modifications (la mise aux normes, point humidité pour l'accueil des archives), le coût du déplacement du FabLab, le coût pour recréer un espace adapté à l'installation de machine numérique spécifique, adaptation de la pièce ancien FabLab pour réaliser correctement la partie musiques actuelles (insonorisation) ? De plus ne trouvez-vous pas antinomique de transférer l'éducation populaire dans un espace privé ? Ne trouvez-vous pas que le fait de disperser les différents blocs fait perdre finalement et inévitablement l'aspect typique et recherché de « ruches » propre à ces lieux en diminuant le flux pour 50 personnes et l'élimination qui en résulte ? Ne craignez-vous pas d'enlever la richesse de cet espace de rencontre entre tous et du même coup restreindre les valeurs de partage, de culture libre en plein cœur de ville ? Pour finir, voyant aussi un signal antinomique, pouvez-vous nous renseigner davantage sur votre projet de rendre vivant et attractif l'espace archives ? »

**Madame la Maire**

« Je vous remercie, je vais donner la parole à Monsieur WOHREL qui va vous apporter des éléments de réponse. »

**Monsieur WOHREL**

« C'est acté, mais depuis quelques jours seulement, depuis la fin du moratoire qui a duré plusieurs mois et qui n'a pas permis de voir aboutir un projet alternatif de fonctionnement qui soit financé, c'est la pierre d'achoppement de la chose. Vous le soulignez d'ailleurs quand vous dites que c'est effectivement la question économique qui a motivé le choix de modification du projet. Concernant ces modifications, vous savez que les travaux sont arrêtés depuis plusieurs mois maintenant. Il y a des réalisations qui n'ont pas été engagées et il y a une réorientation de la destination des locaux. Notre souhait, c'est de pouvoir réaliser cela à coût constant, mais de toute façon, tout ce qui concerne le chiffrage et les contenus du projet sera présenté en temps et en heure et discuté en Conseil municipal. Quand vous parlez d'antinomie concernant le transfert d'activité d'éducation populaire dans un espace privé, je ne sais pas à quoi vous faites référence. Si c'est du FabLab que vous parlez, le bâtiment est public et non un espace privé. »

**Madame la Maire**

« Il est communautaire. »

**Monsieur WOHREL**

« Concernant la dispersion des différents blocs, ce qui était recherché, c'était une cohérence. La Micro-Folie à la MESA, c'est cohérent parce que la MESA, c'est 110 000 passages par an, c'est à ce jour l'établissement culturel de la ville qui est le plus fréquenté. C'est la possibilité d'installer cette Micro-Folie dans un espace dédié qui est particulièrement adapté et qui permet d'accueillir non seulement le grand public, mais aussi les scolaires et c'est bien le but de ce musée numérique c'est de pouvoir rendre accessible à tous et à toutes des collections prestigieuses qui sont éloignées géographiquement du territoire. Les musiques actuelles restent au CREA, pourquoi ? Parce que ce qui a été proposé c'est un espace qui se situe au même étage que le CRDA. Il nous a semblé cohérent de situer dans un espace ce qui relève des musiques actuelles et ce qui relève de l'enseignement spécialisé. Le FabLab à la MDE je vous renvoie à la charte du FabLab. Il y a effectivement une destination du FabLab qui est à teneur fortement socioculturel, mais il y a aussi une destination qui est celle qui va vers l'innovation, le prototypage, les liens avec les entreprises, ce qui n'existait pas jusqu'à présent ou peu. Le fait de le mettre à la MDE, c'est justement le renforcement de ce lien. Ce qui préside avant tout, au-delà de la charte, le fonctionnement des FabLab, c'est le partage du savoir et le partage savoir-faire et associer justement des acteurs de l'éducation populaire et des entrepreneurs, moi je trouve que c'est plutôt une association gagnante.

Vous voyez un signal antinomique dans le fait de donner de l'espace aux archives. Il s'agit de réunir dans un même lieu les archives qui sont, pour le moment, dispersées entre la MDE pour la partie historique et le sous-sol de l'hôtel de ville pour la partie contemporaine. Je rappelle qu'il y a un souci de sécurité dû à la présence des archives dans le sous-sol de l'hôtel de ville qui fait peser un risque sur l'ensemble du bâtiment – un risque d'incendie. C'est aussi l'élimination de ce risque. Rendre les archives accessibles, c'est évidemment une question de démocratie de base. Rendre les archives accessibles au public, c'est essentiel. Redonner aux Millavois le lien avec leur histoire, c'est aussi essentiel. J'ai lu dans la presse que ce n'était pas un projet culturel, je ne comprends pas comment on peut dire une « idiotie » pareille, c'est éminemment culturel.

Je profite justement de la réponse que je vous apporte pour souligner un point. C'est un projet qui est encore à construire, notamment pour ce qui concerne l'animation, mais on l'a vu notamment pendant les Journées européennes du patrimoine. Cela arrive à passionner le public, il y a eu une présentation notamment sur les épidémies [*inaudibles*]. On était au cœur de l'actualité et en même temps on était dans l'histoire pour ce qui était proposé lors des Journées du patrimoine. Il y a beaucoup de choses à imaginer. Millau est labélisé « Ville d'art et d'histoire » – peut-être que ce label sera étendu au « Pays d'art et d'histoire » prochainement. Vous savez qu'associée à ce label, est prévue la création d'un centre d'interprétation d'architecture, c'est aussi peut-être là la possibilité non pas d'installer le SAM, mais de le préfigurer dans un espace et de lui donner du sens auprès de la population. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup Monsieur WOHREL. Votre dernière question Madame HAUMAITRE. »

**Madame HAUMAITRE**

« La dernière question portait sur un aspect pratico-pratique, notamment avec ce qui s'est dit ce soir sur le travail très important de l'opposition lors des commissions et la prise en compte de leurs remarques. C'était l'espace d'expression pour les élus minoritaires. C'était acté aussi que vous souhaitiez une opposition constructive. Serait-il possible alors que vous nous laissiez un espace pour l'être, qu'il y ait un espace pour que nous soyons identifiés et suivis au même rythme sur les sujets qui font l'actualité de la Commune ? C'est une obligation l'espace d'expression auquel nous avons droit et on se posait quelques points précis : avons-nous un espace dédié sur le site internet de la mairie ? Avons-nous un espace d'expression sur la page Facebook de la mairie ? Possédons-nous un vrai relais des expressions et interventions des élus minoritaires ? »

**Madame la Maire**

« Merci Madame HAUMAITRE, je vais demander à Monsieur DURAND au titre de sa délégation à la communication de bien vouloir vous répondre. »

**Monsieur DURAND**

« Le lieu de l'expression, il est là ce soir. Il est aussi en commission, le lieu d'expression vous vous exprimez tant que vous voulez. »

**Madame HAUMAITRE**

« Tout à l'heure, j'ai failli ne pas l'avoir ce droit d'expression sur le site de la Commune et je trouvais que c'était important qu'il soit à jour pour l'ensemble des Millavois. C'était une remarque purement tournée vers les Millavois parce que c'est quand même embêtant. »

**Madame la Maire**

« Madame HAUMAITRE, les questions diverses ne font pas l'objet d'un débat. Il y a aussi des règles. Je suis là aussi pour faire respecter les règles qu'on a définies ensemble. »

**Monsieur DURAND**

« Rien ne vous empêche de saisir le cabinet de la Maire, on n'est pas obligé de faire cela en public, même si c'est très important, je suis d'accord avec vous. En ce qui concerne le site internet, je tiens à rappeler que c'est un site institutionnel où ne sont repris que des événements factuels. Ce n'est pas un site politique, il n'y a pas d'expression politique de la municipalité sur le site internet. On peut retrouver l'expression des oppositions dans le cadre du magazine municipal, puisqu'il est téléchargeable – il est même en audiodescription. Vous avez votre moyen d'expression *via* le journal municipal. Pour ce qui est de Facebook, c'est un peu le même profil que le site internet, il n'y a que des informations factuelles sur la cantine... Il n'y a pas d'expressions politiques à proprement parler. »

**Madame HAUMAITRE**

« Ce n'est pas « expression politique », si vous vous attachez à la législation, à partir du moment où ces deux sites font des rapports d'action que ce soit sur la voirie, quel que soit ce qui y est dit, il y a une rubrique, mais évidemment pas dans une démarche politique. Je ne sais pas comment faire exprimer cela et ce serait vraiment pour être dans la communication collective et essayer de faire avancer. Si des remarques me viennent et sur une idée qui pourrait être constructive pour l'ensemble, j'aimerais et je pense que ça serait aussi une bonne représentation... »

**Madame la Maire**

« Madame HAUMAITRE, je vous rappelle à la règle quand même. »

**Monsieur DURAND**

« Vous avez cet espace d'expression ici ce soir. La mairie est aussi ouverte à tous les conseillers municipaux quels qu'ils soient – qu'ils soient dans l'opposition ou dans la majorité. Vous pouvez vous exprimer quand vous voulez. Vous n'avez pas besoin de passer par les réseaux sociaux pour dire « je ne veux pas de trotinettes ». Vous pouvez toujours vous exprimer quand vous le désirez. Vous avez aussi une tribune libre, vous savez vous en servir, on l'a vu récemment. Il y a des médias locaux, vous pouvez vous exprimer sur tout ce que vous voulez. On ne va pas vous faire un magazine municipal sur les réseaux, ce n'est pas le lieu. »

**Madame HAUMAITRE**

« Ce n'est pas cela. C'est la législation, le respect des droits des élus minoritaires... »

**Monsieur DURAND**

« Mais vous avez tous les droits. »

**Madame la Maire**

« Madame HAUMAITRE par exemple sur la communication qui est plus politique, certains d'entre nous ont des pages personnelles où on peut véhiculer des messages personnels. »

**Monsieur NAYRAC**

« On peut se lâcher. »

**Madame la Maire**

« C'est vous qui le dites, Monsieur NAYRAC, mais en effet cela vous arrive assez souvent. D'autres se lâchent moins. Ils restent aussi dans leur fonction, l'un n'empêche pas l'autre. En tout cas les outils de communication de la ville sont des outils institutionnels, donc l'opposition est traitée comme la majorité dans le magazine municipal, ce qui me semble être une bonne chose. Est-ce que vous avez terminé Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Oui, puisqu'il n'y a pas de débat. »

**Madame la Maire**

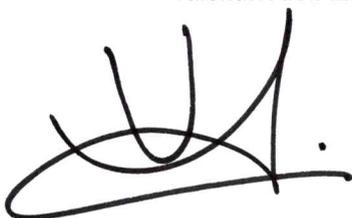
« Très bien. Il n'y avait pas d'autres questions diverses. Je vous remercie pour votre participation et vous souhaite une bonne soirée. À très bientôt. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Fait à Millau, le 20 avril 2022

Le Secrétaire de Séance

Valentin ARTAL



La Maire de Millau,

Emmanuelle GAZEL

